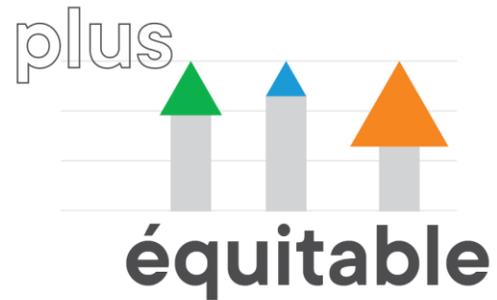


Une solution d'épargne-retraite avantageuse

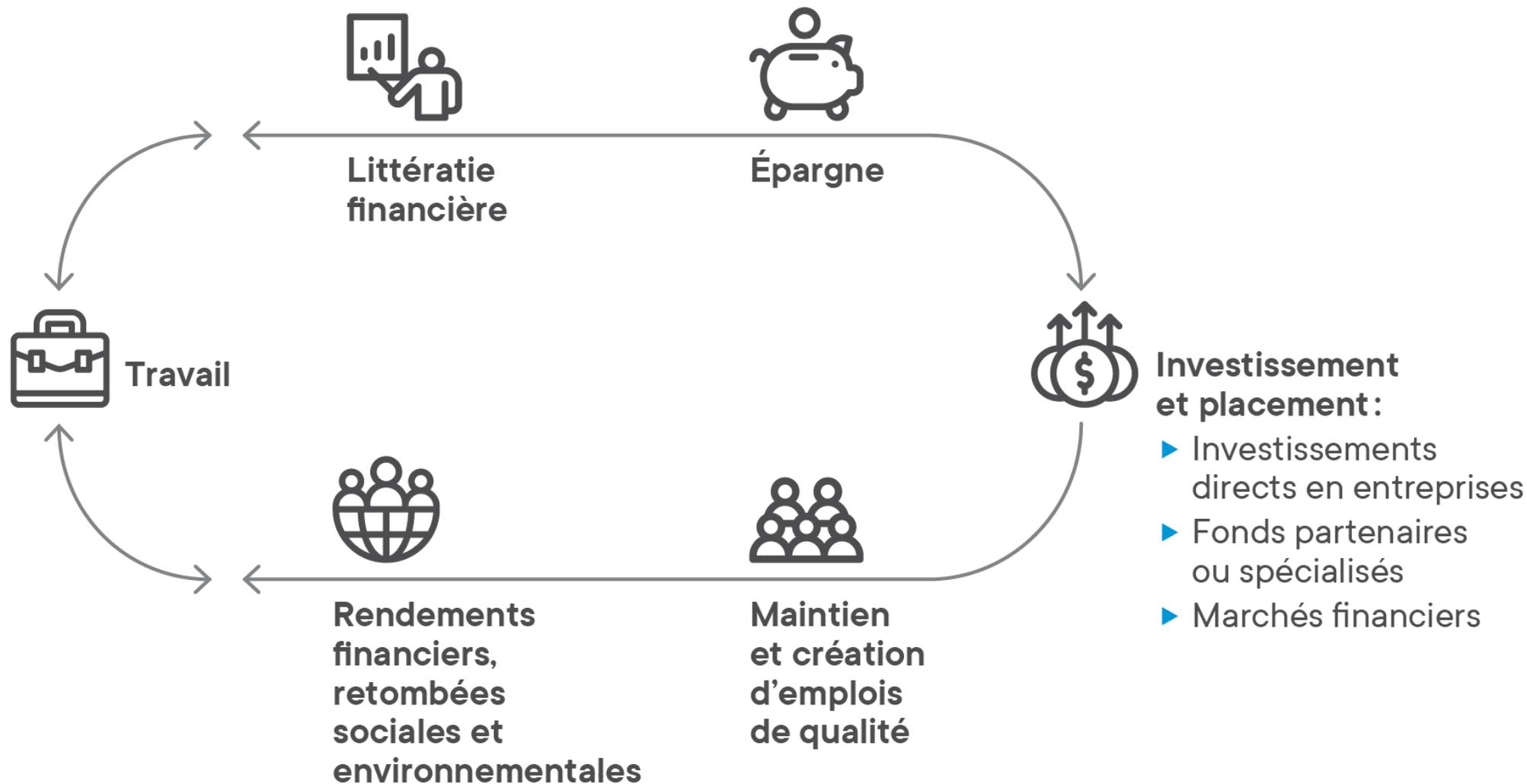
CPE Outaouais



**Fondation,
c'est le fonds
d'investissement
de ceux qui
se mobilisent pour
la transformation
positive de la
société, en agissant
pour rendre
l'économie...**



Chaîne des valeurs



Au 31 mai 2023

- **2,39 G\$** investis dans l'économie québécoise en capital de risque et de développement incluant les engagements, garanties et cautionnements
- **15,10 \$** = valeur de l'action (au 22 juin 2023)

Rendements composés annuels à l'actionnaire du fonds

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
0,5 %	6,2 %	5,0 %	4,8 %

Équivalent de rendement composé annuel

(rendement avec une retenue sur le salaire (RSS) aux 2 semaines + crédits d'impôt*)

10 ans
13,2 %

Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des actions et du réinvestissement de tous les dividendes, le cas échéant, et ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un actionnaire, qui aurait pour effet de réduire le rendement. Le taux de rendement sert uniquement à illustrer les effets du taux de croissance historique et ne vise pas à refléter les valeurs futures des actions ou le rendement d'un placement dans les actions. La propriété des actions d'un fonds d'investissement donne lieu à des frais permanents. Les actions de Fondation ne sont pas garanties, il s'agit d'un placement dont la valeur et le rendement fluctuent, son rendement passé n'est pas indicatif de son rendement futur. Avant d'investir, veuillez consulter le prospectus au fondaction.com/prospectus. *Basé sur les crédits d'impôt en vigueur, applicables sur les 5 000 premiers dollars cotisés.

Rendement composé annuel à l'actionnaire du fonds au 31 mai 2023.



Chef de file en finance durable



Empreinte carbone du portefeuille :
20,9 t. GES équivalent CO₂ / M\$ investis¹



70 % des investissements dans des entreprises
avec une femme dans la haute direction



Zéro titre en actions d'entreprises détenant
des réserves d'énergie fossile



+ de 46 000 emplois créés ou maintenus
au Québec

Au cours de l'exercice financier s'étant terminé le 31 mai 2022.

¹ Cette valeur a été calculée selon les données disponibles le 9 juin 2023, en utilisant la méthodologie PCAF, en tonnes de GES équivalent CO₂ par million de dollars de valorisation.. Comparativement à 46,4 tonnes eq CO₂ pour le portefeuille de référence composé des indices suivants : 40 % MSCI ACWI ; 40 % FTSE TMX Canada; 20 % TSX Composite.



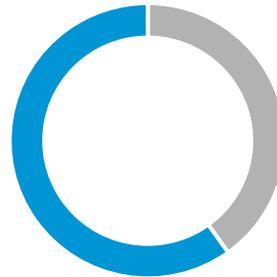


Situation de l'épargne au Québec



14,6 %¹

Taux d'épargne
des ménages en 2021



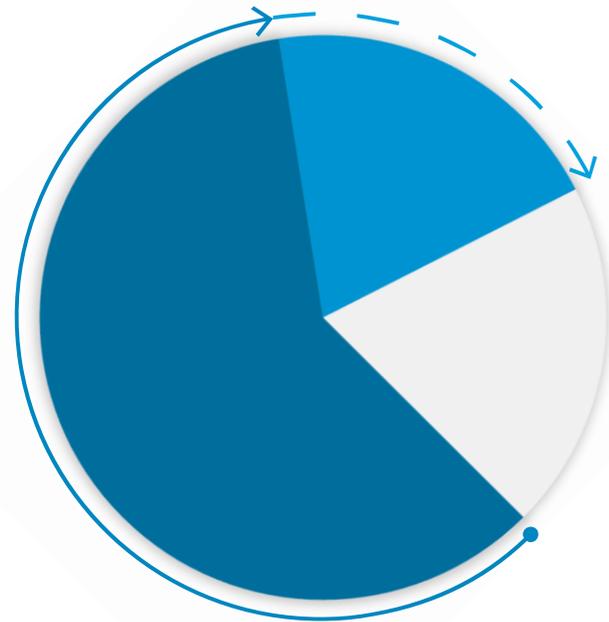
60,4 %²

des travailleurs n'ont pas de
régime de retraite au travail

1. Statistique Canada, (Tableau 36-10-0224-01, consulté le 16 décembre 2022)

2. Régime complémentaire de retraite de Retraite Québec (2017)

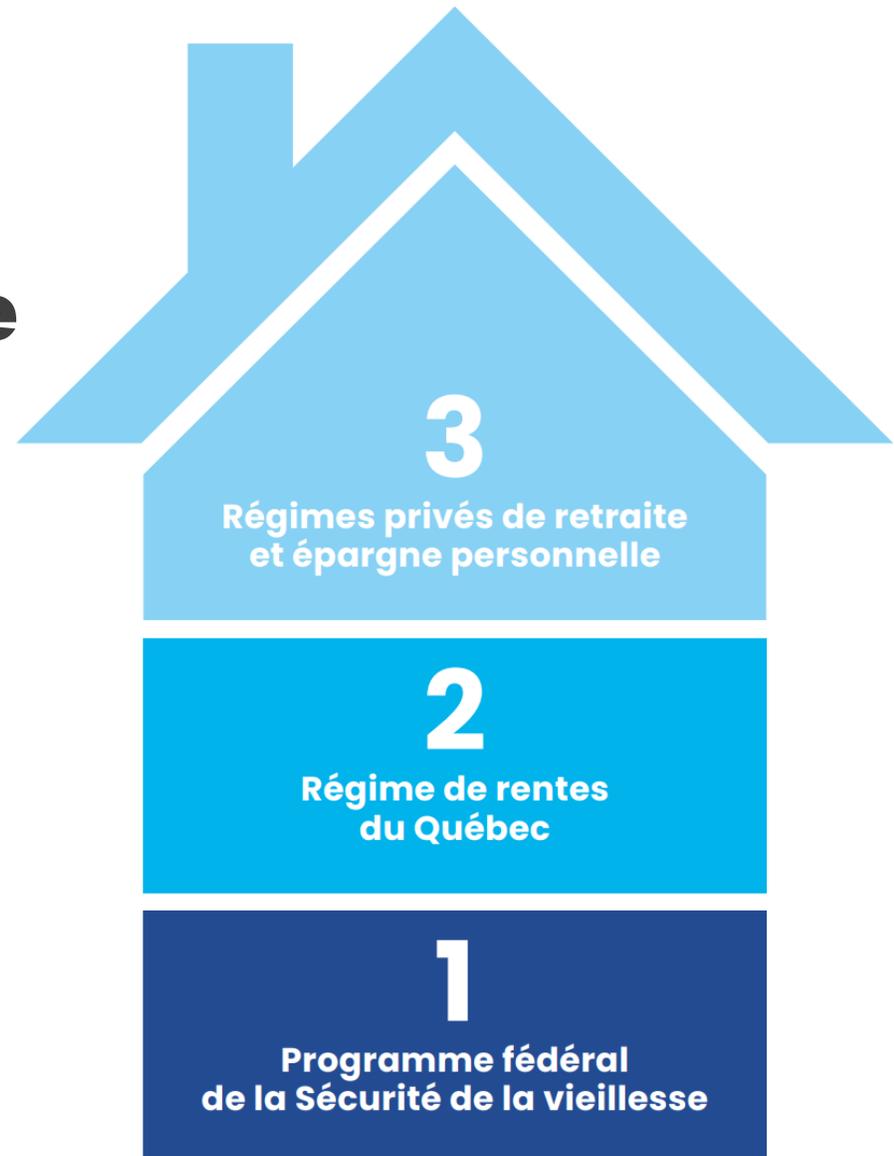
Une personne a besoin d'environ 60 à 80% de son revenu annuel brut moyen des 3 dernières années de travail afin de maintenir son niveau de vie à la retraite.



Source : Guide de la planification financière de la retraite 2021-2022, EducÉpargne



La sécurité du revenu à la retraite



Source :
Guide de la planification financière de la
retraite 2021-2022, ÉducÉpargne





25 % et plus

Régimes privés et épargne personnelle

- Régimes complémentaires de retraite
- Régimes collectifs d'épargne-retraite
- RVER
- REER
- Épargne personnelle



Démarquez-vous avec le REER à Fondation

Choisir Fondation, c'est offrir à vos employés une solution d'épargne-retraite vraiment accessible. C'est aussi leur démontrer qu'ils comptent pour vous.



Les bénéfices pour vous, à titre d'employeur

- Solution de remplacement au RVER.
- Complémentarité avec les autres régimes.
- Gestion facile, peu de suivi administratif ou de gestion de dossiers du personnel.

Les bénéfices lorsqu'il y a contribution de l'employeur

- Recrutement facilité et rétention du personnel améliorée.
- Aucune charge salariale.
- Bonification de la politique de rémunération.



Implantation facile en 4 étapes





Plus qu'un REER

Épargner avec Fondation, c'est participer à la transformation positive de l'économie. Et pour vous, c'est 30 %* de crédits d'impôt avantageux !

* Applicables sur les 5 000 premiers dollars cotisés, sous réserve de l'admissibilité. Vérifiez votre admissibilité : fondaction.com/credits-dimpot.

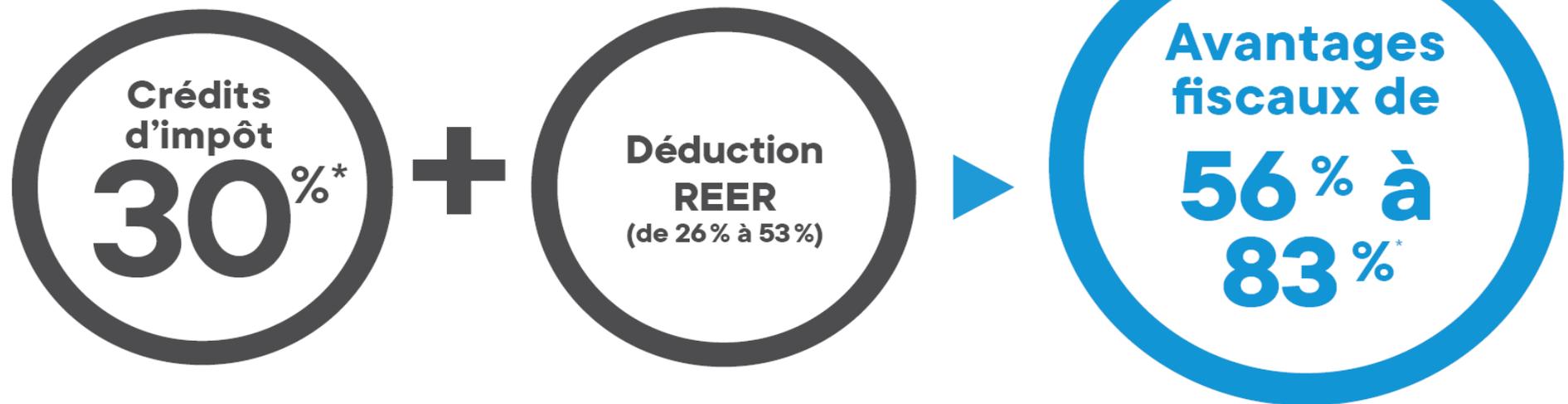


Les bénéfices pour vos employés

- La possibilité d'appliquer les avantages fiscaux immédiatement, à chaque paie.
- Déduction REER en plus des crédits d'impôt* supplémentaires.
- Participation au développement durable et à la finance socialement responsable.

* Applicables sur les 5 000 premiers dollars cotisés, sous réserve de l'admissibilité.
Vérifiez votre admissibilité : fondaction.com/credits-dimpot.



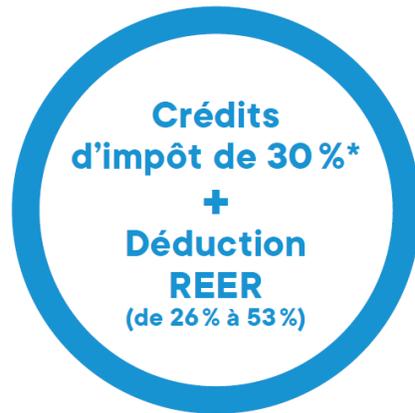


Avantages fiscaux totaux de l'employé sur sa paie selon les règles fiscales en vigueur au 1^{er} juillet 2023.

* Applicables sur les 5 000 premiers dollars cotisés, sous réserve de l'admissibilité. Vérifiez votre admissibilité : fondaction.com/credits-dimpot.



Sur la cotisation
de l'employé



+

Sur la cotisation
de l'employeur



Avantages fiscaux totaux de l'employé sur sa paie selon les règles fiscales en vigueur au 1^{er} juillet 2023.

* Applicables sur les 5 000 premiers dollars cotisés, sous réserve de l'admissibilité. Vérifiez votre admissibilité : fondaction.com/credits-dimpot.



Un avantage non négligeable à la rétention de vos employés

		Revenu imposable :	20 000 \$ à 49 275 \$	53 359 \$ à 98 540 \$
Employeur	Cotisation employeur		1 000 \$	1 000 \$
Employé	Cotisation employé		4 000 \$	4 000 \$
	Déduction REER		- 1 061 \$	- 1 445 \$
	Crédits d'impôt* (cotisation employeur)		- 300 \$	- 300 \$
	Crédits d'impôt* (cotisation employé)		- 1 200 \$	- 1 200 \$
	Coût net estimé		1 439 \$	1 055 \$
26 périodes de paie :			55,35 \$	40,58 \$
52 périodes de paie :			27,67 \$	20,29 \$

* Basé sur des crédits d'impôt de 30 %, applicables sur les 5 000 premiers dollars cotisés, sous réserve de l'admissibilité. Vérifiez votre admissibilité : fondaction.com/credits-dimpot. Selon les règles fiscales en vigueur au 1^{er} juillet 2023



Utiliser l'argent du REER à Fondation avant la retraite, c'est possible.

- Régime d'accèsion à la propriété (RAP);
- Retour aux études (REEP);
- Prérétraite;
- Situation financière difficile;
- Invalidité grave et prolongée;
- Maladie terminale;
- Etc.



**Ensemble,
donnons du sens
à l'argent
... maintenant.**





Restons en contact

Axel Bousquet, MBA
Conseiller au développement des affaires
Fondation

Axel.bousquet@fondation.com
1 800 253-6665 poste 1149



Fondaction
Donner du sens à l'argent.

REER classique ou REER à Fondation

Revenu imposable 20 000 \$ à 49 275 \$

	REER classique	REER à Fondation	
Contribution REER	1 361 \$	2 300 \$	Épargne plus élevée
Déduction REER	- 361 \$	- 610 \$	
Crédits d'impôt*	-	- 690 \$	
Coût net estimé	1 000 \$	1 000 \$	
26 périodes de paie	38,46 \$	38,46 \$	
52 périodes de paie	19,23 \$	19,23 \$	

* Basé sur des crédits d'impôt de 30 %, applicables sur les 5 000 premiers dollars cotisés, sous réserve de l'admissibilité. Vérifiez votre admissibilité : fondaction.com/credits-dimpot. Selon les règles fiscales en vigueur au 1^{er} juillet 2023



REER classique ou REER à Fondation

Exemple pour un même coût net estimé

Taux marginal d'impôt (26,53 %)*							
Coût net estimé annuel	1 000 \$	Valeurs futures					
	Investissement brut annuel	Espérance de rendement	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
REER classique	1 361 \$	6 %	1 443 \$	8 132 \$	19 015 \$	33 579 \$	53 069 \$
	1 361 \$	5 %	1 429 \$	7 896 \$	17 974 \$	30 837 \$	47 253 \$
REER à Fondation	2 300 \$	3 %	2 369 \$	12 577 \$	27 158 \$	44 061 \$	63 656 \$
	2 300 \$	2 %	2 346 \$	12 209 \$	25 688 \$	40 570 \$	57 002 \$

* Basé sur des crédits d'impôt de 30 %, applicables sur les 5 000 premiers dollars cotisés, sous réserve de l'admissibilité. Vérifiez votre admissibilité : fondation.com/credits-dimpot. Selon les règles fiscales en vigueur au 1^{er} juillet 2023



REER classique ou REER à Fondation

Revenu imposable 53 359 \$ à 98 540 \$

	REER classique	REER à Fondation	
Contribution REER	1 565 \$	2 952 \$	Épargne plus élevée
Déduction REER	- 565 \$	- 1 066 \$	
Crédits d'impôt*	-	- 886 \$	
Coût net estimé	1 000 \$	1 000 \$	
26 périodes de paie	38,46 \$	38,46 \$	
52 périodes de paie	19,23 \$	19,23 \$	

* Basé sur des crédits d'impôt de 30 %, applicables sur les 5 000 premiers dollars cotisés, sous réserve de l'admissibilité. Vérifiez votre admissibilité : fondaction.com/credits-dimpot. Selon les règles fiscales en vigueur au 1^{er} juillet 2023



REER classique ou REER à Fondation

Exemple pour un même coût net estimé

Taux marginal d'impôt (36,12 %)*							
Coût net estimé annuel	1 000 \$	Valeurs futures					
	Investissement brut annuel	Espérance de rendement	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
REER classique	1 565 \$	6 %	1 659 \$	9 351 \$	21 886 \$	38 613 \$	61 024 \$
	1 565 \$	5 %	1 643 \$	9 080 \$	20 669 \$	35 459 \$	54 336 \$
REER à Fondation	2 952 \$	3 %	3 041 \$	16 143 \$	34 857 \$	56 551 \$	81 701 \$
	2 952 \$	2 %	3 011 \$	15 670 \$	32 970 \$	52 071 \$	73 160 \$

* Basé sur des crédits d'impôt de 30 %, applicables sur les 5 000 premiers dollars cotisés, sous réserve de l'admissibilité. Vérifiez votre admissibilité : fondation.com/credits-dimpot. Selon les règles fiscales en vigueur au 1^{er} juillet 2023





Nos investissements

- Soutenir, promouvoir et encourager le développement durable dans les PME.
- Développer une expertise considérable dans la réalisation d'investissements à retombées sociétales positives.
- Conjuguer les dimensions sociales, territoriales, environnementales et économiques.

«La tendance prioritaire des prochaines années, ce qui sous-tend notre stratégie d'investissement, c'est la conviction que l'économie devra nécessairement changer pour pouvoir répondre à un nombre croissant de personnes, tout en respectant les limites de la planète.»

Geneviève Morin,
présidente-directrice générale Fondation

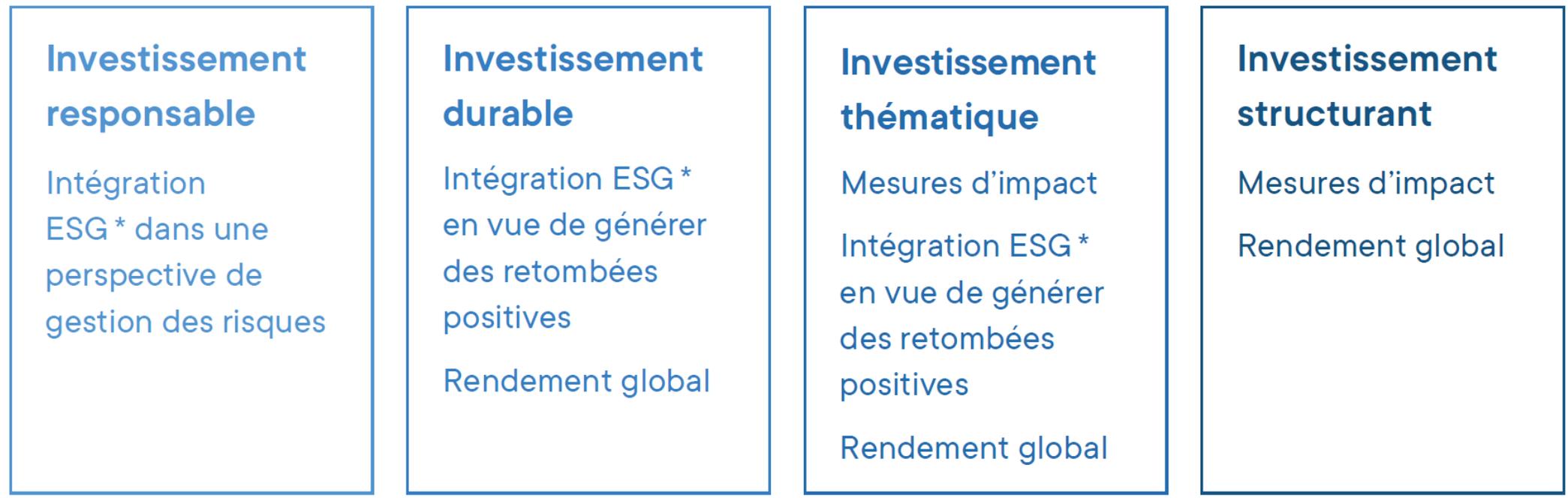


**Capital, expertise
et créativité pour
accompagner
les PME québécoises
dans la réalisation
de leurs projets
de croissance durable**



Notre approche

← Accompagnement →



← Sans compromis de rendement →

* Enjeux ESG : Environnementaux, sociaux et de gouvernance.



Les quatre thèmes d'investissement



L'agroalimentaire durable



La lutte contre les changements climatiques



Villes et communautés durables



Santé et bien-être



Lutte contre les changements climatiques

INLANDSIS

URAPI
Gestion durable des sols

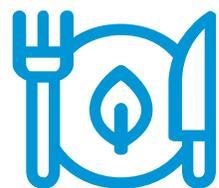
ECOTIERRA

courant.
LA LIVRAISON PROPRE

Biomont

Fonds
économie
circulaire





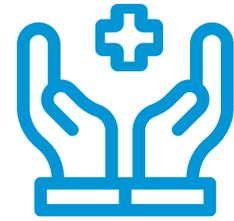
L'agroalimentaire durable





Villes et communautés durables





Santé et bien-être



Effet de levier, lors de la participation de l'employeur

Revenu imposable de 35 000 \$

		REER collectif classique	REER à Fondation	REER à Fondation bonifié
Employeur	Cotisation employeur	250 \$	250 \$	250 \$
	Charges salariales	32 \$	0 \$	0 \$
Employé	Cotisation	250 \$	250 \$	642 \$
	Charges sociales (cotisation employeur)	20 \$	0 \$	0 \$
	Crédits d'impôt* (cotisation employeur)	-	- 75 \$	- 75 \$
	Crédits d'impôt* (cotisation employé)	-	- 75 \$	- 193 \$
	Déduction REER	- 66 \$	- 66 \$	- 170 \$
	Coût net estimé	204 \$	34 \$	204 \$
Épargne-retraite annuelle		500 \$	500 \$	892 \$

* Basé sur des crédits d'impôt de 30 %, applicables sur les 5 000 premiers dollars cotisés, sous réserve de l'admissibilité. Vérifiez votre admissibilité : fondaction.com/credits-dimpot. Selon les règles fiscales en vigueur au 1^{er} juillet 2023



Effet de levier, lors de la participation de l'employeur

Revenu imposable de 35 000 \$ (1%)

		REER collectif classique	REER à Fondation	REER à Fondation bonifié
Employeur	Cotisation employeur	350 \$	350 \$	350 \$
	Charges salariales	45 \$	0 \$	0 \$
Employé	Cotisation	350 \$	350 \$	900 \$
	Charges sociales (cotisation employeur)	29 \$	0 \$	0 \$
	Crédits d'impôt* (cotisation employeur)	-	- 105 \$	- 105 \$
	Crédits d'impôt* (cotisation employé)	-	- 105 \$	- 270 \$
	Déduction REER	- 93 \$	- 93 \$	- 239 \$
	Coût net estimé	286 \$	47 \$	286 \$
Épargne-retraite annuelle		700 \$	700 \$	1 250 \$

* Basé sur des crédits d'impôt de 30 %, applicables sur les 5 000 premiers dollars cotisés, sous réserve de l'admissibilité. Vérifiez votre admissibilité : fondation.com/credits-dimpot. Selon les règles fiscales en vigueur au 1^{er} juillet 2023



Effet de levier, lors de la participation de l'employeur

Revenu imposable de 35 000 \$ (2 %)

		REER collectif classique	REER à Fondation	REER à Fondation bonifié
Employeur	Cotisation employeur	700 \$	700 \$	700 \$
	Charges salariales	89 \$	0 \$	0 \$
Employé	Cotisation	700 \$	700 \$	1 797 \$
	Charges sociales (cotisation employeur)	57 \$	0 \$	0 \$
	Crédits d'impôt* (cotisation employeur)	-	- 210 \$	- 210 \$
	Crédits d'impôt* (cotisation employé)	-	- 210 \$	- 539 \$
	Déduction REER	- 186 \$	- 186 \$	- 477 \$
	Coût net estimé	571 \$	94 \$	571 \$
Épargne-retraite annuelle		1 400 \$	1 400 \$	2 497 \$

* Basé sur des crédits d'impôt de 30 %, applicables sur les 5 000 premiers dollars cotisés, sous réserve de l'admissibilité. Vérifiez votre admissibilité : fondaction.com/credits-dimpot. Selon les règles fiscales en vigueur au 1^{er} juillet 2023



Effet de levier, lors de la participation de l'employeur

Revenu imposable de 55 000 \$

		REER collectif classique	REER à Fondation	REER à Fondation bonifié
Employeur	Cotisation employeur	250 \$	250 \$	250 \$
	Charges salariales	32 \$	0 \$	0 \$
Employé	Cotisation	250 \$	250 \$	753 \$
	Charges sociales (cotisation employeur)	20 \$	0 \$	0 \$
	Crédits d'impôt* (cotisation employeur)	-	- 75 \$	- 75 \$
	Crédits d'impôt* (cotisation employé)	-	- 75 \$	- 226 \$
	Déduction REER	- 90 \$	- 90 \$	- 272 \$
	Coût net estimé	180 \$	10 \$	180 \$
Épargne-retraite annuelle		500 \$	500 \$	1 003 \$

* Basé sur des crédits d'impôt de 30 %, applicables sur les 5 000 premiers dollars cotisés, sous réserve de l'admissibilité. Vérifiez votre admissibilité : fondaction.com/credits-dimpot. Selon les règles fiscales en vigueur au 1^{er} juillet 2023



Effet de levier, lors de la participation de l'employeur

Revenu imposable de 55 000 \$ (1 %)

		REER collectif classique	REER à Fondation	REER à Fondation bonifié
Employeur	Cotisation employeur	550 \$	550 \$	550 \$
	Charges salariales	70 \$	0 \$	0 \$
Employé	Cotisation	550 \$	550 \$	1 656 \$
	Charges sociales (cotisation employeur)	45 \$	0 \$	0 \$
	Crédits d'impôt* (cotisation employeur)	-	- 165 \$	- 165 \$
	Crédits d'impôt* (cotisation employé)	-	- 165 \$	- 497 \$
	Déduction REER	- 199 \$	- 199 \$	- 598 \$
	Coût net estimé	396 \$	21 \$	396 \$
Épargne-retraite annuelle		1 100 \$	1 100 \$	2 206 \$

* Basé sur des crédits d'impôt de 30 %, applicables sur les 5 000 premiers dollars cotisés, sous réserve de l'admissibilité. Vérifiez votre admissibilité : fondaction.com/credits-dimpot. Selon les règles fiscales en vigueur au 1^{er} juillet 2023



Effet de levier, lors de la participation de l'employeur

Revenu imposable de 55 000 \$ (2 %)

		REER collectif classique	REER à Fondation	REER à Fondation bonifié
Employeur	Cotisation employeur	1 100 \$	1 100 \$	1 100 \$
	Charges salariales	140 \$	0 \$	0 \$
Employé	Cotisation	1 100 \$	1 100 \$	3 314 \$
	Charges sociales (cotisation employeur)	90 \$	0 \$	0 \$
	Crédits d'impôt* (cotisation employeur)	-	- 330 \$	- 330 \$
	Crédits d'impôt* (cotisation employé)	-	- 330 \$	- 994 \$
	Déduction REER	- 397 \$	- 397 \$	- 1 197 \$
	Coût net estimé	793 \$	43 \$	793 \$
Épargne-retraite annuelle		2 200 \$	2 200 \$	4 414 \$

* Basé sur des crédits d'impôt de 30 %, applicables sur les 5 000 premiers dollars cotisés, sous réserve de l'admissibilité. Vérifiez votre admissibilité : fondaction.com/credits-dimpot. Selon les règles fiscales en vigueur au 1^{er} juillet 2023



Avantage des crédits d'impôt de 30 %*

Hors REER

Montant investi	Crédits d'impôt de 30 %*	Coût net estimé après crédits d'impôt*
5 000 \$	- 1 500 \$	3 500 \$

* Basé sur des crédits d'impôt de 30 %, applicables sur les 5 000 premiers dollars cotisés, sous réserve de l'admissibilité. Vérifiez votre admissibilité : fondaction.com/credits-dimpot. Selon les règles fiscales en vigueur au 1^{er} juillet 2023



Les avantages

Hors REER - Revenu imposable de 35 000 \$

	Hors REER		
Contribution	1 000 \$	3 000 \$	5 000 \$
Crédits d'impôt*	- 300 \$	- 900 \$	- 1 500 \$
Coût net estimé annuel	700 \$	2 100 \$	3 500 \$
Coût net estimé par paie (26)	26,92 \$	80,77 \$	134,62 \$
Coût net estimé par paie (52)	13,46 \$	40,38 \$	67,31 \$

* Basé sur des crédits d'impôt de 30 %, applicables sur les 5 000 premiers dollars cotisés, sous réserve de l'admissibilité. Vérifiez votre admissibilité : fondaction.com/credits-dimpot. Selon les règles fiscales en vigueur au 1^{er} juillet 2023



Les avantages avec participation de l'employeur de 250 \$

Revenu imposable de 35 000 \$

	Hors REER		
Contribution de l'employeur	250 \$	250 \$	250 \$
Contribution de l'employé	750 \$	2 750 \$	4 750 \$
Impôt sur la contribution employeur	66 \$	66 \$	66 \$
Crédits d'impôt – contribution employeur*	- 75 \$	- 75 \$	- 75 \$
Crédits d'impôt – contribution employé*	- 225 \$	- 825 \$	- 1 425 \$
Coût net estimé annuel	516 \$	1 916 \$	3 316 \$
Coût net estimé par paie (26)	19,85 \$	73,69 \$	127,54 \$
Coût net estimé par paie (52)	9,92 \$	36,85 \$	63,77 \$

* Basé sur des crédits d'impôt de 30 %, applicables sur les 5 000 premiers dollars cotisés, sous réserve de l'admissibilité. Vérifiez votre admissibilité : fondaction.com/credits-dimpot. Selon les règles fiscales en vigueur au 1^{er} juillet 2023



Les avantages avec participation de l'employeur de 500 \$

Revenu imposable de 35 000 \$

	Hors REER		
Contribution de l'employeur	500 \$	500 \$	500 \$
Contribution de l'employé	500 \$	2 500 \$	4 500 \$
Impôt sur la contribution employeur	133 \$	138 \$	138 \$
Crédits d'impôt – contribution employeur*	- 150 \$	- 150 \$	- 150 \$
Crédits d'impôt – contribution employé*	- 150 \$	- 750 \$	- 1 350 \$
Coût net estimé annuel	333 \$	1 733 \$	3 133 \$
Coût net estimé par paie (26)	12,81 \$	66,65 \$	120,50 \$
Coût net estimé par paie (52)	6,40 \$	33,33 \$	60,25 \$

* Basé sur des crédits d'impôt de 30 %, applicables sur les 5 000 premiers dollars cotisés, sous réserve de l'admissibilité. Vérifiez votre admissibilité : fondaction.com/credits-dimpot. Selon les règles fiscales en vigueur au 1^{er} juillet 2023



Les avantages

Hors REER - Revenu imposable de 55 000 \$

	Hors REER		
Contribution	1 000 \$	3 000 \$	5 000 \$
Crédits d'impôt*	- 300 \$	- 900 \$	- 1 500 \$
Coût net estimé annuel	700 \$	2 100 \$	3 500 \$
Coût net estimé par paie (26)	26,92 \$	80,77 \$	134,62 \$
Coût net estimé par paie (52)	13,46 \$	40,38 \$	67,31 \$

* Basé sur des crédits d'impôt de 30 %, applicables sur les 5 000 premiers dollars cotisés, sous réserve de l'admissibilité. Vérifiez votre admissibilité : fondaction.com/credits-dimpot. Selon les règles fiscales en vigueur au 1^{er} juillet 2023



Les avantages avec participation de l'employeur de 250 \$

Revenu imposable de 55 000 \$

	Hors REER		
Contribution de l'employeur	250 \$	250 \$	250 \$
Contribution de l'employé	750 \$	2 750 \$	4 750 \$
Impôt sur la cotisation employeur	90 \$	90 \$	90 \$
Crédits d'impôt – cotisation employeur*	- 75 \$	- 75 \$	- 75 \$
Crédits d'impôt – cotisation employé*	- 225 \$	- 825 \$	- 1 425 \$
Coût net estimé annuel	540 \$	1 940 \$	3 340 \$
Coût net estimé par paie (26)	20,77 \$	74,62 \$	128,46 \$
Coût net estimé par paie (52)	10,38 \$	37,31 \$	64,23 \$

* Basé sur des crédits d'impôt de 30 %, applicables sur les 5 000 premiers dollars cotisés, sous réserve de l'admissibilité. Vérifiez votre admissibilité : fondaction.com/credits-dimpot. Selon les règles fiscales en vigueur au 1^{er} juillet 2023



Les avantages avec participation de l'employeur de 500 \$

Revenu imposable de 55 000 \$

	Hors REER		
Contribution de l'employeur	500 \$	500 \$	500 \$
Contribution de l'employé	500 \$	2 500 \$	4 500 \$
Impôt sur la cotisation employeur	181 \$	181 \$	181 \$
Crédits d'impôt – cotisation employeur*	- 150 \$	- 150 \$	- 150 \$
Crédits d'impôt – cotisation employé*	- 150 \$	- 750 \$	- 1 350 \$
Coût net estimé annuel	381 \$	1 781 \$	3 181 \$
Coût net estimé par paie (26)	14,65 \$	68,50 \$	122,35 \$
Coût net estimé par paie (52)	7,33 \$	34,25 \$	61,17 \$

* Basé sur des crédits d'impôt de 30 %, applicables sur les 5 000 premiers dollars cotisés, sous réserve de l'admissibilité. Vérifiez votre admissibilité : fondaction.com/credits-dimpot. Selon les règles fiscales en vigueur au 1^{er} juillet 2023

